

Compte-rendu de la CAPD du 21 mai 2012

Présents : M Delecluse DASEN ; M Marchand secrétaire général ; M Merle et Mme Roques (DPE) ; Mme Delbac, Mme Dumont, M Jolivet (IEN) ; M Didier (IENI-O) ; Mme Moncanis, Mme Van Theemst, M Barbet, M Burnouf (SNUipp-FSU) ; Mme Chazarin, M Banyik, M Perrier, M Sanudo (SE-UNSA).

Le SNUipp-FSU lit une déclaration (cf annexe jointe) à l'issue de laquelle nous demandons un vote sur le retour à l'ancienne procédure concernant la publication des résultats du mouvement : **communication à l'issue de la CAPD**. Embarras dans les rangs de l'administration. Le DASEN souhaite ne faire voter que les représentants du personnel. Nous réfutons cette proposition contraire au fonctionnement de la commission PARITAIRE. L'administration dispose de 5 voix, nous exigeons qu'au même titre que les représentants du personnel les représentants de l'administration participent au vote et s'engagent. Le DASEN use d'arguments pour contourner le problème, en vain. Suspension de séance.

Reprise de la CAPD. Le DASEN retire le vote partiel précédent et refuse de soumettre cette question au vote. « Votre question est embarrassante, je n'ai pas envie de m'engager ». Nous avons décidé de profiter du flou du moment lié à l'alternance politique en cours pour poser cette question. C'est réussi. L'administration est dans l'impasse. Si elle vote pour elle renie ses décisions passées. Si elle vote contre elle risque d'être en porte-à-faux par rapport à une éventuelle réforme décidée par le nouveau gouvernement. « J'attends un éclairage du ministère. Nous discuterons de cette question dans quelques semaines ».

Mouvement départemental : 1^{ère} phase

Le projet de mouvement est validé. Le SNUipp-FSU 15 communiquera les résultats définitifs par voie électronique et papier aux écoles et à ses syndiqués. **Nous avons pris la décision de ne plus publier les résultats nominatifs sur notre site Internet.** Cette décision est le fruit de l'aboutissement de discussions internes qui s'appuient sur deux arguments majeurs :

- Le droit à l'oubli pour chacun. Parents, curieux ou autres n'ont pas à connaître ces informations.
- Recherche de cohérence (pas toujours facile...) par rapport à notre opposition globale au fichage et à la constitution de bases de données.

Cette publication restreinte limitée à une communication en interne nous semble être un bon **équilibre entre transparence et droit à l'oubli**. Nous sommes preneurs de vos retours et avis sur l'option que nous avons choisie.

Statistiques :

	2011	2012
Participants	302	315
Mutés	100	124
Sans postes	67	70
Vœu par enseignant	11.3	11.5
Obtenu un des 5 premiers vœux	75%	73%
Obtenu un des 5 premiers vœux	85%	83%
Obtenu un des 5 premiers vœux	99%	94%

PHASE COMPLEMENTAIRE

Le serveur sera ouvert entre le 14 et le 20 juin.

Les postes proposés sont ceux restants vacants à l'issue de la phase initiale et les reliquats de temps partiels.

La priorité est donnée sur les postes reconduits à l'identique aux collègues qui les occupés cette année.

Les collègues devront classer la totalité des postes ainsi que proposer des vœux géographiques.

La possibilité de passer son tour sera proposée, sachant que tous les postes devront être attribués à l'issue de cette phase complémentaire et que les postes spécialisés ne pourront être donnés aux T1 sans qu'ils les aient demandés.

Titularisation des PES :

Jury le 6 juin permettant aux collègues de participer à la phase complémentaire.

INEATS-EXEATS

Les premières réponses seront données dans le courant du mois de juin, si possible avant le mouvement complémentaire afin que les postes vacants puissent y apparaître.

LANGUES

Les journées de retour de stage et d'habilitation langues annulées dans un premier temps ont été respectivement reportées au 11 et au 26 juin.

Vos délégués SNUipp-FSU en CAPD : Julien BARBET, Emeric BURNOUF, Nathalie MONCANIS et Claire VAN THEEMST

